

Révision à mi-parcours du contrat de territoire de la Vallée de la Bruche

Rapport n° CP/2013/393

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

La méthodologie actuelle de suivi financier des contrats de territoire, adoptée par l'assemblée plénière le 26 octobre 2009, prévoit la réalisation de bilans financiers annuels, ainsi qu'une révision à mi-parcours qui comporte notamment l'actualisation de la programmation des volets 1 et 2.

Par délibération du 31 mars 2011, l'assemblée plénière a donné délégation à la commission permanente pour approuver les révisions à mi-parcours des contrats.

1. Le bilan de l'exécution du contrat pour la période 2010 – 2013 par volet et par thématique

Le bilan financier a été réalisé au 31 mars 2012.

Il fait apparaître une ventilation des attributions des aides départementales selon les volets et les thématiques détaillés dans le tableau ci-dessous :

	montant engagés au 31/12/2012		
	V1	V2	Total
Animation du territoire		124 535	124 535
Développement culturel	156 107		156 107
Développement de la pratique sportive	228 515	15 000	243 515
Développement économique	230 080		230 080
Développement du réseau routier	565 821		565 821
Développement touristique	15 000	473 173	488 173
Education	39 406		39 406
Environnement	100 000		100 000
Enjeux de centralité urbaine		233 012	233 012
Incendie et secours	5 555		5 555
Lecture publique	117 611		117 611
Petite enfance	252 621		252 621
Projets d'intérêt local	459 868		459 868
Total général	2 170 584	845 720	3 016 304

Au bout de trois années d'exécution, le territoire a consommé 3 016 304 €, soit **54%** de l'enveloppe de référence du contrat (5,71 M€).

Les projets majeurs cofinancés par le Conseil Général pour le volet 1 et le volet 2 :

- Un nombre important de projets de moins de 50 000 € HT (projets PIL), qui a permis de répondre aux demandes de financement de toutes les communes : 460 000 € de subvention
- Des travaux de voirie dans toutes les communes (hors PIL): 565 821 €
- La rénovation du VVF de Saâles dont l'aide départementale est de 450 000 €
- Le projet de centralité de la commune de Schirmeck à travers le réaménagement du Parc du Bergopré : 233 012 € de subvention
- L'acquisition d'une friche à Wisches par la CDC pour la création d'une plateforme bois énergie : 230 000 € d'aides départementales
- La première tranche de rénovation de l'église communale de Bourg-Bruche : 140 000 €
- Construction d'un multi-accueil à Lutzelhouse : 252 621 €
- Réhabilitation de la salle socio-culturelle de Natzwiller de 164 340 €

A l'issue de cette première période, le solde d'enveloppe disponible pour la période 2013 – 2015 se monte à 2,53 M€. C'est sur cette base qu'une nouvelle programmation a été demandée au territoire, et qu'une nouvelle négociation a été engagée avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

2. La nouvelle programmation 2013 – 2015

Le recensement des projets du territoire a fait apparaître une demande de financement départementale très largement supérieure au montant de l'enveloppe disponible.

Afin de rester dans le volume de l'enveloppe du contrat de territoire, une solution de finalisation a été proposée par les Conseillers Généraux et le territoire a accepté cette proposition à la majorité :

1. Le financement des projets structurants

Le contrat de territoire doit permettre le financement de projets majeurs de développement de la vallée, avec une véritable vision partagée du territoire. Pour le territoire c'est un enjeu de développement et l'accent mis sur ces projets répond également aux intérêts du Conseil Général d'apporter un soutien important sur les projets structurants des territoires. Dans ce cadre une liste fermée d'opérations a été retenue.

a. La piscine intercommunale

Le projet d'excellence du territoire, déterminé dès la signature du contrat en 2010 est la construction d'une piscine, projet majeur de l'intercommunalité.

La subvention totale possible pour ce projet est de 1,23 M€. Cependant ce montant impactant trop fortement l'enveloppe restante et en raison des demandes des communes, le territoire souhaite qu'une partie des financements de cette opération soit impactée sur le futur contrat de territoire et que seuls 900 000 € soient prélevés sur ce contrat.

b. Les autres projets structurants

- la rénovation du VVF de Plaine : 300 000 €
- la construction d'un multi-accueil à Saulxures : 163 200 €
- la rénovation de la salle des fêtes de Mulhbach : 154 000 €
- l'aménagement de la médiathèque de Wisches : 125 000 €
- la construction d'un bâtiment relais : 125 000 €
- les opérations de développement local de la CDC : 90 000 €
- l'aménagement de la 3ème tranche de la traverse de Saâles : 87 500 €
- l'aménagement de la médiathèque de Schirmeck : 80 787 €

- les travaux dans les écoles de La Broque : 80 000 €
- l'aménagement du parking de Russ-Hersbach : 22 960 €
- les projets de la commune de Urmatt : 70 000 €

2. Le maintien d'une enveloppe PIL

Afin de répondre aux besoins de proximité pour des petits projets, le territoire a souhaité maintenir une enveloppe assez conséquente pour financer les projets.

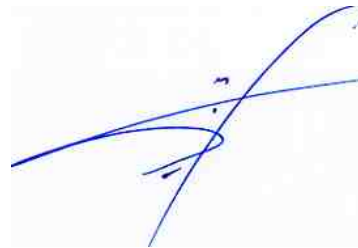
Le niveau de l'enveloppe PIL pour les années 2013-2015 a été fixé à la même hauteur que l'enveloppe consommée pour les trois premières années des contrats, soit 400 000 € de subventions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la nouvelle programmation établie lors de la révision à mi-parcours du contrat de développement et d'aménagement du territoire de la Vallée de la Bruche pour la période 2013-2015, telle qu'elle est traduite dans les annexes financières jointes au rapport.

Strasbourg, le 17/05/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL